

Comment devenir membre ?

Le candidat vient pendant 3 mois à l'entraînement le mercredi soir à 19h30 au Centre sportif du Petit Chemin Vert et au moins une fois par mois à notre Club House après l'entraînement.

Cette période de 3 mois lui donne l'occasion, non seulement d'apprendre à connaître les autres membres, l'esprit du club et ses modalités de fonctionnement, mais aussi de trouver deux parrains membres qui soutiendront sa candidature.

Ce même laps de temps permet au Comité d'apprécier, sur base de son attitude et des gestes concrets qu'il aura posés, si le candidat est intéressé par les activités du club et s'il partage son esprit.

Lorsque le candidat sera accepté, il sera invité à payer sa cotisation de 60€ qui lui donne le droit de vote à l'assemblée générale officielle du mois de mars.

En outre, il sera baptisé à notre assemblée générale festive du deuxième samedi de décembre. Ces deux réunions sont incontournables pour le membre digne de ce nom, ainsi que sa participation à l'organisation de la course du club, les Relais Givrés, au mois de janvier.

Remarques :

- Peuvent aussi devenir membre associé, pour une cotisation moindre, mais sans droit de vote à l'assemblée générale, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, pour autant que leurs parents ou ceux qui les remplacent les y autorisent par un document signé de leur main.
- Peuvent aussi devenir membres d'honneur, sans droit de vote, les personnes qui désirent soutenir l'association, sous quelque forme que ce soit.

Comment perd-on la qualité de membre ?

- En adressant une lettre de démission au conseil d'administration.
- En ne participant pas pendant 2 ans aux activités du club, sans s'être justifié.
- En ne payant pas sa cotisation malgré les rappels avant l'assemblée générale du mois de mars.
- En ne respectant pas, de manière grave, les statuts de l'association